

FICHE 3 : Accompagnement pour la réalisation des PCS/DICRIM

Axes concernés :

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

Objectif :

Accompagner les communes concernées par un PPRI prescrit ou approuvé pour améliorer la gestion des épisodes d'inondation par la rédaction et la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Description :

Il s'agit de fournir un document type (maquette) destiné à être adapté par les communes. Le Symcées présentera cet outil lors d'une réunion. L'impression et l'adaptation restent à la charge des communes.

Territoire concerné :

Les communes du bassin versant de la Canche concernées par un PPRI prescrit ou approuvé

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : **Symcées**

Pilotage : **communes**

Echéancier :

Durée du PAPI d'intention (2015-2017)

Plan de financement :

Montant global prévisionnel : **6 666,7 € HT (8 000,00 € TTC)**

Symcées : 100 % (8 000,00€)

Indicateur de réussite :

Réaliser 50 % des PCS et DICRIM durant le PAPI d'intention

Montant global prévisionnel (sur 3 années) : **87 112,50 H.T (104 535,00 € TTC)**